

CDPress Actualités & articles thématiques

L'actualité française et internationale,
infos pratiques et généralistes, bons
plans

Dentistes universitaires
francophones Budapest, DR Decker notre
numéro vert 0805401690

Mutuelle Dentaire
Pas de Plafond, jusqu'à 600%. 16 Mutuelles,
210 contrats comparés

Annonces Google

Dentistes francophones
implantation sans
ouverture fils
resorbables, smile
design
www.dentisteshongr...

Annonces Google

Prothèses dentaires : c'est le flou artistique en France malgré la loi !

Publié le 18 novembre 2010 par Catherine Desplanque



Tout le monde le sait, le fond de commerce des chirurgiens-dentistes, ce sont les prothèses si mal remboursées par la Sécurité Sociale ! Les coefficients multiplicateurs peuvent aller de 5 à 10 par rapport au prix d'achat et ce, en fonction de la situation du cabinet dentaire si le praticien est installé dans une zup d'une petite ville de province ou s'il est installé sur la Côte d'Azur ou à Neuilly.

Pourtant, une loi oblige les dentistes à indiquer le prix d'achat et la provenance des prothèses dentaires qu'il livre à leurs patients. Or, une étude menée par l'IFOP pour « Technologie Dentaire » pour le congrès de l'ADF (Association Dentaire Française) qui va se tenir du 23 au 27 novembre, indique qu'un dentiste sur deux n'obéit pas à cette loi de transparence. C'est un article de la loi HPST de juillet 2009, à savoir l'article 57, qui stipule que les dentistes doivent indiquer le prix d'achat et la provenance des prothèses.

Rares sont les patients qui savent, non seulement qu'ils peuvent comparer les prix pratiqués pour les prothèses dentaires, mais aussi qu'ils peuvent exiger de connaître la provenance des dites prothèses car, de plus en plus de chirdents passent par la Chine ou par la Tunisie pour les fabriquer. La loi stipule pourtant que : « une information écrite préalable précisant le tarif des actes effectués ainsi que la nature et le montant du dépassement facturé doit être obligatoirement remise par le professionnel de santé à son patient ». Ils sont bien rares dans ce cas à se soumettre à la loi puisque seulement 14 % des dentistes se soumettraient à cette obligation de transparence. Pire, seulement 24 % des chirdents répondraient directement à une demande directe de patients.

Mutuelle Dentaire Smatis

Soins, Prothèses, Implants : Soyez
Remboursés Jusqu'à 250%
Smatis.fr/Mutuelle_Dentaire

Implants Dentaires

1/3 Prix Dentaire en Hongrie, 60km de Vienne,
Hotel+Transfer Gratuit!
fr.EmpireClinic.com

Comparateur Mutuelle

Comparez les nouveaux tarifs 2011 Baisse des
prix+gratuités en ligne
Specialiste-Mutuelle.com

Spécial Mutuelle dentaire

Economisez 40% sur votre mutuelle en moins
de 2 minutes : comparez !
www.mutuelledentaire.net

Annonces Google

Le Conseil de l'Ordre des **chirurgiens-dentistes** se cache derrière ce qu'il appelle « l'Art dentaire ». Or, cet art n'existe pas, il s'agit surtout de business et 73 % des chirurgiens-dentistes trouvent « défavorable » une loi qui les oblige à indiquer le prix d'achat et la provenance des prothèses.

Un dentiste gagnant plus qu'un médecin pour un nombre d'années d'études moindre, il conviendrait sans doute que le nouveau ministre de la santé se penche sur la question essentielle des prothèses dentaires.

L'Art dentaire n'existe pas, il n'existe plus... Allez donc en Hongrie et pour un prix moindre, vous aurez au moins la satisfaction de visiter une ville, Budapest, qui est magnifique !

Le lobby des dentistes existe bel et bien en France et ces praticiens ne servent guère le serment d'Hippocrate, à savoir :

«En présence des maîtres de cette école et de mes chers condisciples et selon la tradition d'Hippocrate, je jure et je promets d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qu'il s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je donnerai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leur père.

Que les Hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.

Je jure ! Je jure ! Je jure ! »

Le texte a été réactualisé en 1996 par le professeur Bernard Hoerni, et publié dans le Bulletin de l'Ordre des Médecins (Avril 1996, n°4). Chaque faculté de Médecine possède en fait sa propre version qui comporte des variations minimales avec celle-ci.

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.

Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera.

Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés.

Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances.
Je ne prolongerai pas abusivement les agonies.
Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.
Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission.
Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences.
Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.
J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.
Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque ».

... On peut juste dire que de très nombreux chirdents ont manqué à leur promesse...

Etude réalisée par téléphone, par l'Ifop, pour Technologie Dentaire, sur le lieu de travail des personnes interrogées du 24 septembre au 11 octobre 2010, auprès d'un échantillon national représentatif 332 chirurgiens-dentistes exerçant à titre libéral ou mixte.



À propos de Catherine Desplanque

Journaliste-secrétaire de rédaction / auteure de guides pratiques / maquettiste presse-édition / web-rédactrice

[Voir tous les articles de Catherine Desplanque](#) →

Cette entrée a été publiée dans [Actualités](#), [Articles généralistes](#), [Santé, environnement](#), [santé écologie environnement](#), [sciences médecine découvertes](#), avec comme mot(s)-clef(s) [chirurgien-dentiste](#), [prothèses dentaires](#), [prothèses dentaires moins chères](#). Vous pouvez la mettre en favoris avec [ce permalien](#).

CDPresse Actualités & articles thématiques

Powered by [WordPress](#).